



Ville de
Differdange

**REGLEMENT
DES TAXES, TARIFS ET PRIX**

version 3.3 du 17 mars 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Partie A : Administration	4
Chapitre A - 1 : Population.....	4
Chapitre A - 2 : Cimetières	5
Chapitre A - 3 : Urbanisme.....	6
Chapitre A - 4 : Taxe sur les chiens.....	8
Chapitre A - 5 : Taxis	9
Chapitre A - 6 : Main d'œuvre communale.....	10
Chapitre A - 7 : Relations publiques et communications	11
Partie B : Culture, tourisme et loisirs.....	13
Chapitre B - 1 : Centre Culturel Régional « Aalt Stadhaus »	14
Chapitre B - 2 : Structures communales à Lasauvage	16
Chapitre B - 3 : Autres structures communales	20
Chapitre B - 4 : 1535° Creative Hub	23
Chapitre B - 5 : Hall polyvalent « Hall O »	27
Chapitre B - 6 : Mise à disposition de matériel	31
Chapitre B - 7 : Bibliothèque et archives municipaux	33
Chapitre B - 8 : Amusement public	34
Partie C : Education et encadrement pédagogique.....	37
Chapitre C - 1 : Ecole de musique	37
Chapitre C - 2 : Cours pour adultes	38
Chapitre C - 3 : Taxe scolaire – minerval	39
Chapitre C - 4 : Blues Schoul	40
Chapitre C - 5 : « Chèque-service accueil »	41
Chapitre C - 6 : « Anima Team ».....	45

Partie D : Offre sociale	46
Chapitre D - 1 : Repas sur roues.....	46
Chapitre D - 2 : Transport de personnes	47
Partie E : Environnement et sûreté	48
Chapitre E - 1 : Etablissements classés.....	48
Chapitre E - 2 : Eau et canalisation.....	49
Chapitre E - 3 : Déchets.....	59
Chapitre E - 4 : Sauvetage	62
Chapitre E - 5 : Vente de bois.....	63
Partie F : Sport et loisirs	64
Chapitre F - 1 : Piscines et sports pour tous.....	64
Chapitre F - 2 : Locations des centres sportifs, salles de sports et terrains sportifs en plein air	67
Partie G : Voirie et mobilité	74
Chapitre G - 1 : Stationnement	74
Chapitre G - 2 : Droits de place	79

PARTIE A : ADMINISTRATION*Référence : CC 03/12/2008***Chapitre A - 1 : Population**

taxe de chancellerie pour les demandes d'adresses	3,00 €
---	--------

Référence : CC 19/12/2014

Chapitre A - 2 : Cimetières

concession par mètre sur 15 ans	160 € par mètre
renouvellement	160 € par mètre
concession par mètre sur 30 ans	250 € par mètre
enterrement simple profondeur	325 €
enterrement double profondeur	430 €
urne dans une fosse	80 €
ouverture caveau / cercueil	250 €
ouverture caveau / urne	110 €
concession colombarie sur 15 ans	1.700 €
renouvellement	300 €
concession colombarie sur 30 ans	1.900 €
urne dans le colombarie	70 €
dispersion	70 €
cérémonie Morgue	30 €
renouvellement caveau	160 € par mètre
transcription	50 €
exhumation simple profondeur	540 €
exhumation double profondeur	900 €
exhumation urne	100 €
service porteurs	75 € par porteur
mise en bière	100 €
Cimetière forestier, concession 15 ans	200 € par emplacement
renouvellement	160 €
cimetière forestier, concession 30 ans	250 €
dépôt des cendres	70 € (sans cérémonie) 100 € (avec cérémonie)

Référence : CC 14/12/2022

Chapitre A - 3 : Urbanisme

copie du règlement des bâtisses	20 €
a) Transformations	
autorisation sans recours à un homme de l'art	20 €
autorisation avec recours à un homme de l'art	40 €
échafaudage	20 €
b) Nouvelles constructions	
maison unifamiliale	150 €
résidence	150 € + 150 € / unité
hall industriel	300 € / 1.000 m ²
prolongation d'une autorisation	20 €
modification d'une autorisation pour un projet en cours et déjà autorisé	20 €
immeuble à destination commerciale	200 € / 1.000 m ²
nouveau logement (transformation d'une maison unifamiliale en logements)	150 € / logement
frais de procédure pour PAP	500 € + 0,50 € / m ²
c) Garanties bancaires	
maison existante	2.500 €
construction maison unifamiliale	5.000 €
construction immeuble résidentiel ou commercial	15.000 €
d) Empiètement sur la voie publique	
palissade longeant la voie publique	2 € / mètre courant / mois
location de barrière de sécurité	1 € / mètre / semaine

empiètement sur trottoir	2 € / m ² / mois
empiètement sur chaussée	4 € / m ² / mois
empiètement sur trottoir après 12 mois	4 € / m ² / mois
empiètement sur chaussée après 12 mois	8 € / m ² / mois
empiètement sur trottoir après 18 mois	8 € / m ² / mois
empiètement sur chaussée après 18 mois	16 € / m ² / mois
forfait pour la réservation d'un emplacement	1 ^{er} jour 40 € 10 € / jour supplémentaire
règlement pour déviation, forfait 3 jours	75 €
caution pour mise à disposition d'une clef d'accès (bornes escamotables) à un chemin réservé	110 €

*Référence : CC 28/07/2006***Chapitre A - 4 : Taxe sur les chiens**

taxe par chien et par année	40 €
-----------------------------	------

Référence : CC 05/10/2016

Chapitre A - 5 : Taxis

Abrogé par délibération du conseil communal du 5 octobre 2016.

*Référence : CC 24/02/2021***Chapitre A - 6 : Main d'œuvre communale**

main d'œuvre par heure et agent communal	35 € htva
camionnette par heure	20 € htva
gestion administrative par heure	40 € htva
perte / non-retour de matériel de gestion d'accès mis à disposition, tels clés, badges (transponders), télécommandes ou autres dispositifs d'accès	110 €

avec la précision que, mises à part les interventions dans le domaine public, en dehors du domaine public la mise à disposition de la main d'œuvre communale ne concerne que les interventions de la commune en cas d'accident et exceptionnellement lorsqu'une prestation du secteur privé n'est pas possible.

Référence : CC 14/12/2022

Chapitre A - 7 : Relations publiques et communications

1) DIFFMAG

	Montant hTVA	Montant TVA à 14%
1/1 page	947,37 €	1.080 €
1/2 page cadrée	500,00 €	570 €
2 x 1/1 pages pano	1820,18 €	2.075 €
1/4 page cadrée	315,79 €	360 €
Publireportage 1/1 page	1083,33 €	1.235 €
Publireportage 2 x 1/1 page pano	1951,75 €	2.225 €
2 ^{ème} de couverture	1214,91 €	1.385 €
3 ^{ème} de couverture	1096,49 €	1.250 €
4 ^{ème} de couverture	1368,42 €	1.560 €

Spécifications techniques :

Formats publicitaires :

- Pleine page: 202 x 260 mm + 5 mm de bords perdus
- Double page panoramique: 404 x 520 mm + 5 mm de bords perdus
- 1/2 page verticale cadrée: 92 x 260 mm

Réservation : Jusqu'au 05 de chaque mois ;

Remise des éléments : Au plus tard 15 jours avant la date de parution (15 du mois précédent la parution)

Matériel :

- PDF haute résolution, Illustrator, EPS, Photoshop, Indesign (inclure les imports images, logos polices....)
- par e-mail à l'adresse suivante : dm@differdange.lu

2) NEWSLETTER – envoi du DiffMag par courriel

	Montant hTVA	Montant TVA à 14%
--	--------------	-------------------

footer sur notre Newsletter (1200 adresses) 600 x 300px, 100/200 Ko (KB) en .jpg	157,89 €	180 €
---	----------	-------

3) **DIFFBUS**

Tarifs d'insertion d'annonces sur le DIFFBUS pour une durée de 4 semaines (selon disponibilités).

		hTVA	TVA à 14%
Back Banner – Faites passer votre message*			
atouts : Format particulièrement performant auprès des automobilistes coût faible (espace & production) dimensions 1,9 m x 0,5 m Position Arrière (vitre)	budget espace bus / 4 semaines	175,44 €	200 €
Flanc – La pub du bon côté*			
atouts : Bonne visibilité et facilité de lecture du message dimensions 3 m x 0,65 m (gauche) 2,5 m x 0,65 m (gauche ou droit) position Côté gauche et/ou côté droit	budget espace 3 m bus / 4 semaines	263,16 €	300 €
	budget espace 2,5 m bus / 4 semaines	219,30 €	250 €
Full Back – Touchez les piétons et les automobilistes*			
atouts/ Un format incontournable une visibilité très importante dimensions 2,2 m x 2,2 m - Position Arrière	budget espace bus / 4 semaines	464,91 €	530 €
* A rajouter coût de production graphiques / prix encollage et enlèvement à vérifier Full back, arrières, flancs et intérieurs des autobus			

Des publications à des fins purement promotionnelles des différents partis politiques ne sont pas admises au sein des formats repris sous le chapitre A-7.

PARTIE B : CULTURE, TOURISME ET LOISIRS*Référence : CC 14/12/2022*Généralités quant à la location de salles au sein des chapitres B – 1 à B – 6**1) Informations**

Les Informations relatives à la gestion et location de salles et/ou éléments communaux figurent sur le site internet www.differdange.lu.

2) Précisions

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité.

Lesdits tarifs et cautions applicables sont payables préalablement à la date de location. Un décompte sera établi ultérieurement à la location par les services compétents.

3) Exemptions

Considérant que la Ville de Differdange tient à soutenir des activités n'engendrant aucunement un bénéfice commercial et de surcroît organisées principalement par des citoyens bénévoles, qu'il y a lieu de faire profiter des associations sans but lucratif d'une tarification plus avantageuse afin de leur permettre de contribuer pleinement à la vie sociale et de proposer une variété d'événements.

Etant donné que les associations de la Ville de Differdange participent quotidiennement et activement à la vie sociétale et contribuent ainsi à l'essor des activités proposées sur le territoire communal, activités qui en sus favorisent l'intégration des citoyens au sein de la communauté tout en solidifiant la cohésion sociale, il est estimé nécessaire de soutenir de manière subséquente le dévouement desdites associations par des tarifs avantageux.

Ainsi, les associations sans but lucratif ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Differdange profiteront d'une gratuité pour les manifestations suivantes :

- assemblées générales
- congrès
- séances académique
- réception officielle
- exposition

Il en va de même pour les personnes privées ne pouvant pas être assimilées à une structure commerciale visant un bénéfice lors d'une organisation d'un événement et de surcroît, les résidents differdangeois participent de manière active dans la vie de tous les jours à la vie sociétale de sorte qu'une tarification adaptée s'impose.

Il est strictement défendu de louer une salle au nom d'une association pour y faire des fêtes privées !

Référence : CC 14/12/2022

Chapitre B - 1 : Centre Culturel Régional « Aalt Stadhaus »

38, avenue Charlotte – L-4530 Differdange

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

1) Salle de spectacle

Location de la salle de spectacle	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	600 €	702 €	350 €	409,50 €	gratuit €	
manifestation de distraction	1.250 €	1462,50€	1.000 €	1.170 €	850 €	994.50 €
	hTVA			TVA 17%		
spectacle promoteur professionnel	1.700 € + 10 % sur les billets d'entrées			1.989 € + 10 % sur les billets d'entrées		
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	400 €					
Equipement de base compris dans le prix de location :						
- 200 chaises - microphone - vidéoprojecteur - présence de 2 heures d'un technicien						

2) Salle polyvalente

Location de la salle polyvalente	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl) & personnes privées non-résidentes		Associations de la VdD (asbl) & personnes privées résidentes	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	400 €	468 €	200 €	234 €	gratuit	
fête privée	-		400 €	-	200 €	-
manifestation de distraction	850 €	994,50 €	600 €	702 €	400 €	468 €
	hTVA			TVA 17%		
spectacle promoteur professionnel	850 €			994,50 €		
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	200 €					
Equipement de base compris dans le prix de location : - 50 chaises - microphone - vidéoprojecteur - présence de 2 heures d'un technicien						
Pas de cuisine, mais possibilité de collaborer avec l'exploitant de la brasserie						

3) Généralités quant à une location

jour supplémentaire	facturé à 50 % du prix de location	
	hTVA	TVA 17%
matériel d'équipement supplémentaire	80 €	93,60 €
accordage piano	130 €	152,10 €
assistance et présence d'un technicien / heure	40 €	46,80 €
nettoyage supplémentaire / heure et agent d'entretien	35 €	40,95 €

Référence : CC 29/10/2025

Chapitre B - 2 : Structures communales à Lasauvage

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

1) Eglise Sainte-Barbe

rue Principale – L-4698 Lasauvage						
Location église	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl) & personnes privées non-résidentes		Associations de la VdD (asbl) & personnes privées résidentes	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	600 €	702 €	400 €	468 €	gratuit	
manifestation effectuée dans le cadre de l'activité principale de l'association (événements culturels)	-		-		400 €	
fête privée	-		2.500 €	2.925 €	2.000 €	2.340 €
manifestation de distraction	3.000 €	3.510 €	2.500 €	2.925 €	2.200 €	2.574 €
	hTVA			TVA 17%		
spectacle promoteur professionnel	3.000 € + 10 % sur les billets d'entrées			3.510 € + 10 % sur les billets d'entrées		
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	2.000 €					
Equipement de base compris dans le prix de location :						
- 70 chaises						

2) Salles à Lasauvage

rue Principale – L-4698 Lasauvage						
Location de la salle des fêtes	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	400 €	468 €	200 €	234 €	gratuit	
manifestation de distraction	850 €	994,50 €	600 €	702 €	400 €	468 €
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	200 €					
Equipement de base compris dans le prix de location : - 100 chaises						
Location de la salle de conférence	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	200 €	234 €	100 €	117 €	gratuit	
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	100 €					
Equipement de base compris dans le prix de location : - 50 chaises - 20 tables - vidéoprojecteur						

3) Généralités quant à une location sub 1) et 2)

jour supplémentaire	facturé à 50 % du prix de location
---------------------	------------------------------------

	hTVA	TVA 17%
matériel d'équipement supplémentaire	80 €	93,60 €
assistance et présence d'un technicien / heure	40 €	46,80 €
nettoyage supplémentaire / heure et agent d'entretien	35 €	40,95 €

4) Auberge « An der Schoul » Lasauvage

Place Saintignon – L-4698 Lasauvage						
Nuitée (prix hTVA par personne / nuit & petit-déjeuner inclus) :			hTVA		TVA 3%	
enfants jusqu'à 2 ans			gratuit			
enfants (entre 3 et 12 ans)			26,21 €		27 €	
adultes et jeunes (à partir de 13 ans)			31,07 €		32 €	
groupe enfants (entre 3 et 12 ans) ≥ 10 personnes			24,27 €		25 €	
groupe mixte (adultes et enfants) ≥ à 15 personnes			26,21 €		27 €	
supplément (fruits, yaourt, jus)			2,91 €		3 €	
petit déjeuner supplémentaire			7,77 €		8 €	
Déjeuner ou dîner (prix hTVA par personne / excepté les weekends) :			hTVA		TVA 3%	
plat chaud enfant			9,71 €		10 €	
plat chaud adulte			11,65 €		12 €	
assiette froide enfant			7,77 €		8 €	
assiette froide adulte			9,71 €		10 €	
Généralités			hTVA		TVA 17%	
nettoyage supplémentaire / heure et agent d'entretien			35 €		40,95 €	
Autres	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl) & personnes privées non-résidentes		Associations de la VdD (asbl) & personnes privées résidentes	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
location cuisine professionnelle / jour	300 €	351 €	250 €	292,50 €	150 €	175,50 €
en cas de séjour, location salle de conférence/grenier	Gratuit / inclus dans le prix des nuitées					

caution hébergement (avec cuisine professionnelle) ou pour la cuisine professionnelle par la location sous-rubrique, l'utilisateur accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	300 €
--	-------

5) Place barbecue Lasauvage

rue Principale – L-4698 Lasauvage						
Location place	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl) & personnes privées non-résidentes		Associations de la VdD (asbl) & personnes privées résidentes	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
location y compris 2 poubelles	-		200 €	234 €	80 €	93,60 €
	hTVA			TVA 17%		
nettoyage supplémentaire / heure et agent d’entretien	35 €			40,95 €		
Caution par la location de la place sous-rubrique, l’usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	100 €					
Equipement de base compris dans le prix de location :						
- deux barbecues au charbon (sans le charbon) - eau et électricité - toilettes - deux bancs						

Référence : CC 14/12/2022

Chapitre B - 3 : Autres structures communales

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

1) Espace H₂O

rue Rattem – L-4687 Oberkorn						
Location de l'espace	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl) & personnes privées non-résidentes		Associations de la VdD (asbl) & personnes privées résidentes	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	400 €	468 €	200 €	234 €	gratuit	
fête privée	-		400 €	468 €	200 €	234 €
manifestation de distraction	850 €	994,50€	600 €	702 €	400 €	468 €
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	200 €					
Equipement de base compris dans le prix de location :						
- Cimaïses - socles - vidéoprojecteur						

2) Maison Krieps

2-4, Place du Marché – L-4599 Differdange						
Location de l'espace	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	200 €	234 €	100 €	117 €	gratuit	
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	100 €					
Equipement de base compris dans le prix de location :						
- 12 à 20 chaises - 3 à 5 tables - whiteboard						

3) Salle des fêtes « Im Mai »

avenue de la Liberté – L-4602 Differdange						
Location de la salle	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl) & personnes privées non-résidentes		Associations de la VdD (asbl) & personnes privées résidentes	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	400 €	468 €	200 €	234 €	gratuit	
fête privée	-		400 €	468 €	200 €	234 €
manifestation de distraction	600 €	702 €	400 €	468 €	200 €	234 €
Caution						
		200 €				

par la location de la salle sous-rubrique, l'utilisateur accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	
--	--

4) Généralités quant à une location

jour supplémentaire	facturé à 50 % du prix de location	
	hTVA	TVA 17%
matériel d'équipement supplémentaire	80 €	92,80 €
assistance et présence d'un technicien / heure	40 €	46,40 €
nettoyage supplémentaire / heure et agent d'entretien	35 €	40,60 €

Référence : CC 14/12/2022

Chapitre B - 4 : 1535° Creative Hub

115, rue Emile Mark – L-4620 Differdange

1) Salle de conférence au bâtiment A au sein du 1535° Creative Hub

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

Location de la salle	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	400 €	468 €	200 €	234 €	gratuit	
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	200 €					
Equipement de base compris dans le prix de location : - Jusqu'à 80 chaises - vidéoprojecteur Pas de cuisine, mais possibilité de collaborer avec l'exploitant de la brasserie						
jour supplémentaire			facturé à 50 % du prix de location			
			hTVA		TVA 17%	
matériel d'équipement supplémentaire			80 €		93,60 €	
assistance et présence d'un technicien / heure			40 €		46,80 €	
nettoyage supplémentaire / heure et agent d'entretien			35 €		40,95 €	

2) Salle nommé « Hangar » au bâtiment B du 1535° Creative Hub

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

Location de la salle	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique	400 €	468 €	200 €	234 €	gratuit	
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	200 €					
Location de la salle	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl) & personnes privées non-résidentes		Associations de la VdD (asbl) & personnes privées résidentes	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
Hall de répétition pour les arts du spectacle, danse, musique, théâtre, production audio-visuelle*	600 €	702 €	400 €	468 €	200 €	234 €
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	400 €					
Equipement de base compris dans le prix de location : - Sonorisation de base (voir fiche technique) - Vestiaires						
			hTVA		TVA 17%	
matériel d'équipement supplémentaire			80 €		93,60 €	
assistance et présence d'un technicien / heure			40 €		46,80 €	
nettoyage supplémentaire / heure et agent d'entretien			35 €		40,95 €	
* dérogeant à la règle générale, les tarifs susvisés s'entendent pour une durée allant de 1 à 6 jours dépendamment du projet. La période de 6 jours dépassée, le tarif d'une nouvelle réservation sera appliqué.						

Le HANGAR au Zilleschapp, le bâtiment B du 1535° Creative Hub, est un hall de répétition et de création polyvalent de 445 m² disponible à la location durant des périodes définies. Il donne aux acteurs des arts du

spectacle et des productions audiovisuelles la possibilité d'organiser leurs répétitions et leurs productions dans un environnement spacieux et adapté à leurs besoins et s'intègre dans le concept et la philosophie déjà mis en place au Sonotron.

Les demandes de réservation se font par mail à l'administration du 1535° Creative Hub.

Une demande de gratuité (résidence artistique) pourra être introduite pour des projets de création.

L'utilisateur doit déclarer avoir pris connaissance des modalités de réservation, de paiement et de fonctionnement et doit signer les conditions générales au préalable.

Des constats d'état des lieux et du matériel seront établis lors de l'entrée en jouissance et lors de la sortie de l'utilisateur et contresignés par celui-ci.

3) « Sonotron » au bâtiment C sein du 1535° Creative Hub

Le SONOTRON propose des tarifs attractifs pour la location des salles de répétition avec un équipement de qualité.

La tarification s'entend par plage horaire en fonction de la salle et des plages horaires choisies.

Tarifs hTVA

Dénomination Salle	Dimensions lar. x lon. x h	m ²	tarif par heure	tarif plage 2h	tarif plage 4h (soirée)	Tarif/journée
R01	375 x 475 x 240	13,2	5,128 €	10,256 €	20,512 €	51,282 €
R02	475 x 600 x 240	24,4	6,837 €	13,675 €	27,350 €	71,794 €
R03	342 x 493 x 250	14,5	5,128 €	10,256 €	20,512 €	51,282 €
R04	493 x 580 x 250	23,9	6,837 €	13,675 €	27,350 €	71,794 €
R05	368 x 725 x 250	25,1	6,837 €	13,675 €	27,350 €	71,794 €
R06	480 x 565 x 250	26,8	6,837 €	13,675 €	27,350 €	71,794 €
R07	450 x 565 x 250	20,9	6,837 €	13,675 €	27,350 €	71,794 €
R08	474 x 565 x 250	22,6	6,837 €	13,675 €	27,350 €	71,794 €
R09	537 x 739 x 250	36	6,837 €	13,675 €	27,350 €	71,794 €

Tarifs TTC (TVA 17%)

Dénomination Salle	Dimensions lar. x lon. x h	m ²	tarif par heure	tarif plage 2h	tarif plage 4h (soirée)	Tarif/journée
R01	375 x 475 x 240	13,2	6 €	12 €	24 €	60 €
R02	475 x 600 x 240	24,4	8 €	16 €	32 €	84 €
R03	342 x 493 x 250	14,5	6 €	12 €	24 €	60 €
R04	493 x 580 x 250	23,9	8 €	16 €	32 €	84 €
R05	368 x 725 x 250	25,1	8 €	16 €	32 €	84 €
R06	480 x 565 x 250	26,8	8 €	16 €	32 €	84 €
R07	450 x 565 x 250	20,9	8 €	16 €	32 €	84 €
R08	474 x 565 x 250	22,6	8 €	16 €	32 €	84 €
R09	537 x 739 x 250	36	8 €	16 €	32 €	84 €

Résidences de création

Le tarif forfaitaire pour 6 journées affilées (pendant les heures d'ouverture) en résidence est de 350 € (sous réserve d'acceptation de la demande). Une demande de gratuité pourra être introduite pour des projets non-commerciaux.

Principes de réservation

Les réservations se font exclusivement par internet sous www.sonotron.lu. Une fois son profil enregistré, il est possible de réserver une plage horaire de 2 heures, respectivement de 4 heures au choix.

Une location à la journée (5 plages consécutives) à un tarif forfaitaire attractif est aussi possible.

A noter que la réservation d'heures individuelles n'est pas prévue.

L'utilisateur peut réserver un maximum de 4 plages horaires dans 2 salles sur une période de 8 semaines en avance en une seule transaction.

L'utilisateur doit déclarer avoir pris connaissance des modalités de réservation, de paiement et de fonctionnement dès son enregistrement en cochant la case « j'accepte les conditions générales d'utilisation du Sonotron ».

Référence : CC 14/12/2022

Chapitre B - 5 : Hall polyvalent « Hall O »

rue Camille Gira – L-4624 Oberkorn

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

1) « Hall O »

Location du Hall O	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	850 €	994,50€	600 €	702 €	gratuit	
exposition-vente	650 €	760,50 €	500 €	585 €	300 €	351 €
manifestation de distraction	1.700 €	1.989 €	1.250 €	1462,50€	850 €	994,50 €
	hTVA			TVA 17%		
spectacle promoteur professionnel	4.500 € + 10 % sur les billets d'entrées			5.265 € + 10 % sur les billets d'entrées		
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	1.250 €					
Equipement de base compris dans le prix de location :						
- 450 chaises - 80 tables - 2 microphones portables - 2 microphones headset - utilisation du vestiaire - lumières standard - sono standard - écran de projection - DVD Blu ray - utilisation du comptoir buvette - utilisation de la chambre froide						

2) Salle « Korspronk »

Location de la salle « Korspronk » (grande salle)	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	600 €	702 €	400 €	468 €	gratuit	
exposition-vente	500 €	585 €	400 €	468 €	250 €	292,50€
manifestation de distraction	1.250 €	1.462,50€	850 €	994,50€	600 €	702 €
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'utilisateur accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché						
850 €						
Equipement de base compris dans le prix de location : - 450 chaises - 80 tables - 2 microphones portables - 2 microphones headset - utilisation du vestiaire - lumières standard - sono standard - utilisation du comptoir buvette - utilisation de la chambre froide						

3) Salle « Peschkopp »

Location de la salle « Peschkopp » (petite salle – foyer)	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	400 €	468 €	200 €	234 €	gratuit	
exposition-vente	400 €	468 €	250 €	292,50 €	100 €	117 €
manifestation de distraction	850 €	994,50 €	600 €	702 €	400 €	468 €
	hTVA			TVA 17%		

spectacle promoteur professionnel	1.700 € + 10 % sur les billets d'entrées	1.989 € + 10 % sur les billets d'entrées
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	400 €	
Equipement de base compris dans le prix de location :		
- 120 chaises - 25 tables - 1 microphone portable - 1 microphone headset - utilisation du vestiaire - lumières standard - sono standard - écran de projection - DVD Blu ray - utilisation du comptoir buvette - utilisation de la chambre froide		

4) Généralités quant à une location

jour supplémentaire	facturé à 50 % du prix de location	
	hTVA	TVA 17%
matériel d'équipement supplémentaire	80 €	93,60 €
Matériel d'équipement sur place - sono	40 €	46,80 €
Matériel d'équipement sur place – light	40 €	46,80 €
Installation d'une scène	80 €	93,60 €
assistance et présence d'un technicien / heure	40 €	46,80 €
nettoyage supplémentaire / heure et agent d'entretien	35 €	40,95 €

5) Cuisine professionnelle

	Sociétés commerciales		Associations non- locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
location de la cuisine	250 €	292,50 €	250 €	292,50 €	150 €	175,50 €
Caution	150 €					

par la location de la cuisine sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	
L'utilisation de la cellule frigorifique et du lave-vaisselle fait partie intégrante de la location de base.	

Chapitre B - 6 : Mise à disposition de matériel

1) Éléments mobiles

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

Location de l'espace	Sociétés commerciales Associations non-locales (asbl) & personnes privées non-résidentes		Associations de la VdD (asbl) & personnes privées résidentes	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
Spullweenchen (y compris vaisselle)				
1 ^{er} jour de location	160 €	187,20 €	80 €	93,60 €
Vaisselle				
1 ^{er} jour de location	120 €	140,40 €	60 €	70,20 €
Kiosque mobile				
1 ^{er} jour de location	250 €	292,50 €	125 €	146,25 €
WC mobile				
1 ^{er} jour de location	160 €	187,20 €	80 €	93,60 €
Chalets				
par chalet	300 €	351 €	150 €	175,50 €
Généralités				
jour supplémentaire	facturé à 50 % du prix de location			
Caution par la location, l'utilisateur accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	150 €			

2) Matériel réutilisable

Cup System – Caution / Prix par pièce en cas de non-retour par la location, l'utilisateur accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	1 €
Autre matériel réutilisable tel qu'assiettes, bols et barquettes – Caution / Prix par pièce en cas de non-	2 €

retour par la location, l'utilisateur accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	
---	--

Référence : CC 27/10/2021

Chapitre B - 7 : Bibliothèque et archives municipaux

Livres, livres-audio et DVD		
location de livres, livres-audio et DVD		gratuit
En cas de non-retour de l'élément loué et après avertissement, le prix réel de l'élément loué est refacturé au client.		
Photocopie		
format DIN A4*	0,15 € par copie	noir/blanc ou couleur
format DIN A3*	0,30 € par copie	
impression pages web*	0,10 € par copie	
* remise de 50% pour les élèves et étudiants résidents à Differdange sur présentation des pièces justificatives nécessaires		
N.B. Les tarifs du service photocopie s'appliquent également au service communal de l' <i>Internetstuff</i>		

Chapitre B - 8 : Amusement public

Référence : CC 18/10/2006

1) Loteries et tombolas

Tarifs	
loterie	10% du prix de vente
autorisation loterie	8 €
prolongation loterie	5 €
tombola en salle	10 €

Référence : CC 18/10/2006

2) Nuits blanches

Tarifs	
nuit blanche (jusqu'à 3.00 heures)	35 €
carnet 10 nuits blanches week-end (3.00 heures)	350 €
nuit blanche (jusqu'à 6.00 heures)	60 €
carnet 10 nuits blanches week-end (6.00 heures)	600 €

Référence : CC 24/02/2021

3) Terrasses :

Tarifs	
taxe d'instruction initiale	50 €
taxe annuelle pour terrasse < 50 m ²	30 €
taxe annuelle pour terrasse > 50 m ²	50 €
Les terrasses situées sur une propriété privée clairement délimitée de la voie publique sont exemptes du paiement de la taxe annuelle	

Référence : CC 17/04/2024

4) Tarifs d'entrée aux manifestations

L'entrée aux manifestations et spectacles à caractère culturel organisés par la Ville de Differdange est soumise au prélèvement d'une taxe selon la tarification suivante :

a) Tarifs standards	
Catégories	Prix (frais de billetterie inclus)
Catégorie I (coûts entre 0,00 et 999,99 €)	7 €
Catégorie II (coûts entre 1.000,00 et 1.999,99 €)	15 €
Catégorie III (coûts entre 2.000,00 et 2.999,99 €)	20 €
Catégorie IV (coûts entre 3.000,00 et 3.999,99 €)	25 €
Catégorie V (coûts entre 4.000,00 et 5.999,99 €)	30 €
Catégorie VI (coûts entre 6.000,00 et 8.999,99 €)	35 €
Catégorie VII (coûts entre 9.000,00 et 12.999,99 €)	40 €
Catégorie VIII (coûts entre 13.000,00 et 17.999,99 €)	45 €
Catégorie IX (coûts entre 18.000,00 et 19.999,99 €)	50 €
Catégorie X (coûts à partir de 20.000 €, chaque tranche de 1.999,99 € équivaut à une augmentation du prix de vente de 5 €)	
Cinéma	7 €
Thé dansant	7 €
Open Mic	7 €
Animation pour enfants	7 €
Workshop	10 € / heure
b) Tarifs réduits	
Tarifs réduits sur billets d'entrée, sauf pour les productions où les places sont vendues à 7 €	
jusqu'à l'âge de 18 ans (carte d'identité nécessaire)	50 %
jusqu'à l'âge de 26 ans (carte d'étudiant nécessaire)	50 %
à partir de l'âge de 60 ans (carte d'identité nécessaire)	50 %
pour groupe d'au moins 10 personnes	10 %
pour les détenteurs d'une carte professionnelle « Theaterkaart »	50 %

c) Carte de membre Aalt Stadhaus*	
carte de membre Aalt Stadhaus	10 €
tarif préférentiel pour les détenteurs d'une carte de membre « Aalt Stadhaus »	10 %
* La carte de membre « Aalt Stadhaus » donne droit pendant un an à une réduction de 10 % sur l'ensemble des productions ayant lieu à l'Aalt Stadhaus et organisées par la commune. La réduction est valable pour 1 ticket par représentation et par carte	
d) Kulturpass**	
tarif préférentiel pour les détenteurs d'un « Kulturpass »	1,50 €
** Un nombre limité de places par spectacle est disponible pour les détenteurs du Kulturpass.	
e) Abonnements « L'Essentiel du Rire »***	
Abonnement <i>Queen of Comedy</i> (applicable lors de l'achat d'au moins 6 billets d'entrée sur les 8 spectacles proposés)	30 %
Abonnement <i>Princess of Comedy</i> (applicable lors de l'achat d'au moins 4 billets d'entrée sur les 8 spectacles proposés)	20 %
Abonnement <i>Duchess of Comedy</i> (applicable lors de l'achat d'au moins 2 billets d'entrée sur les 8 spectacles proposés)	10 %
*** pour les abonnements sous rubriques, les réductions seniors, jeunes et enfants ne sont pas valables	

PARTIE C : EDUCATION ET ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Référence : CC 18/05/2022

Chapitre C - 1 : Ecole de musique

1) Droits d'inscriptions :

Inscription par cours et par branche enfants et jeunes < 25 ans au 1 ^{er} septembre précédant l'année scolaire concernée	
Cours collectifs	gratuit
Cours individuels	gratuit
Inscription par cours* adultes > 25 ans au 1 ^{er} septembre précédant l'année scolaire concernée	
Cours collectifs	100 €
Cours individuels	100 €
* pour autant que les cours ne bénéficient pas de la gratuité prévue par la loi portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal	

2) Location d'instruments de musique et caution

Location d'instruments	
par instrument et année scolaire	120 €
Caution pour la location d'un instrument de musique	150 €

Référence : CC 11/02/2026

Chapitre C - 2 : Cours pour adultes

1) Cours de langues

Inscription par cours	
cours de luxembourgeois	75 €
cours de luxembourgeois pour majeurs résidents légalement au moins 20 années au Luxembourg	50 €
cours d'allemand/français/anglais	100 €
autres cours de langues (p.ex. espagnol, italien, portugais,...)	120 €

2) Cours informatiques

Inscription par cours	
cours informatique général	3,00 € / heure
cours informatique spécifique	4,50 € / heure
Droit d'inscription réduit accordé aux personnes qui sont spécifiées à l'article 8 du règlement grand-ducal du 23 avril 2013	10 € / module
N.B. Les tarifs du service photocopie (Chapitre B-7 : Bibliothèque et archives municipaux) s'appliquent également au service communal de l' <i>Internetstuff</i> .	

*Référence : CC 11/01/2012***Chapitre C - 3 : Taxe scolaire – minerval**

frais de scolarité par trimestre par élève résidant au Luxembourg fréquentant l'enseignement communal à Differdange	200 €
minerval par trimestre et par élève ne résidant pas au Luxembourg fréquentant l'enseignement communal à Differdange	500 €

*Référence : CC 25/01/2023***Chapitre C - 4 : Blues Schoul**

a) Tarif standard	
frais d'inscription par session	105,00 €
b) Tarifs réduits	
pour jeunes	
jusqu'à l'âge de 18 ans (carte d'identité nécessaire)	50 %
jusqu'à l'âge de 26 ans (carte d'étudiant nécessaire)	50 %
pour séniors	
à partir de l'âge de 60 ans (carte d'identité nécessaire)	50 %

Référence : CC 29/09/2012

Chapitre C - 5 : « Chèque-service accueil »

Article 1

La participation financière des parents est définie conformément au tarif prescrit par le règlement grand-ducal instituant le « chèque-service accueil » en fonction des critères ci-après :

- a) l'inscription préalable de l'enfant dans les différentes plages horaires définies dans le règlement interne et/ou
- b) la présence effective de l'enfant à la restauration de midi
- c) le tarif dans les Maisons Relais pour enfants qui prévoit :
 1. une gratuité partielle de l'accueil éducatif
 2. une participation financière parentale appelée « tarif chèque service »
 3. une participation financière parentale appelée « tarif socio-familial »
- d) le revenu du ménage, et le rang de l'enfant dans le groupe des frères et sœurs bénéficiaires de prestations familiales

La grille tarifaire ci-après est d'application :

Catégorie de bénéficiaires	Rang en.	Tarif chèque-service	Tarif socio-familial	Repas princ.
enfants exposés au risque pauvreté *	1	0,50	-	Gratuit
	2	0,30	-	Gratuit
	3	0,15	-	Gratuit
	4 +	Gratuit	-	Gratuit
revenu ménage < 1,5 x SSM **	1	0,50	0,50	0,50
	2	0,30	0,30	0,50
	3	0,15	0,15	0,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	0,50
revenu ménage < 2,0 x SSM	1	1,00	1,50	1,00
	2	0,70	1,10	1,00
	3	0,35	0,55	1,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	1,00
revenu ménage < 2,5 x SSM	1	1,50	2,50	1,50
	2	1,10	1,80	1,50
	3	0,55	0,90	1,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	1,50

revenu ménage < 3,0 x SSM	1	2,00	3,50	2,00
	2	1,50	2,60	2,00
	3	0,75	1,30	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	2,00
revenu ménage < 3,5 x SSM	1	2,50	4,50	2,00
	2	1,80	3,30	2,00
	3	0,90	1,65	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	2,00
revenu ménage < 4,0 x SSM	1	3,50	5,50	3,00
	2	2,70	4,10	3,00
	3	1,60	2,05	3,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	3,00
revenu ménage < 4,5 x SSM	1	4,00	6,50	4,50
	2	3,20	4,80	4,50
	3	2,10	2,40	4,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	4,50
revenu ménage $\geq$ 4,5 x SSM	1	4,00	7,50	4,50
	2	3,20	5,60	4,50
	3	2,10	2,80	4,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	4,50
sans indication sur le revenu	1	4,00	7,50	4,50
	2	3,20	5,60	4,50
	3	2,10	2,80	4,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	4,50

* Les enfants exposés au risque de pauvreté sont définis à l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 13 février 2009 instituant le « chèque-service accueil »

** Salaire social minimum

Article 2

La valeur maximale du chèque-service accueil est la suivante :

En période scolaire :

3 heures d'accueil éducatif hebdomadaire gratuites, 21 heures d'accueil éducatif hebdomadaire à tarif « chèque-service » et 36 heures d'accueil éducatif hebdomadaire à tarif « socio-familial ».

De cas en cas, pour des motifs psycho-sociaux justifiés et pour une durée renouvelable d'un an, le Collège des Bourgmestre et Echevins peut sur le vu d'une enquête sociale accorder à un enfant 6 respectivement 11 heures supplémentaires d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service ». Une telle décision diminue de 6 respectivement de 11 heures le crédit des heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif socio-familial ».

En période de vacances :

Est appliqué d'après la formule la plus avantageuse pour les parents ou représentants légaux :

- soit le « tarif chèque-service » et le « tarif socio-familial » selon la grille tarifaire,
- soit un tarif forfaitaire par semaine de présence de 100 €, repas principaux non compris.

Article 3

Le chèque-service accueil bénéficie particulièrement aux enfants exposés au risque de pauvreté et menacés d'exclusion sociale :

1. aux enfants vivant dans les ménages de bénéficiaires du revenu minimum garanti :

En période scolaire :

25 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites et 35 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service »

En période de vacances d'été :

en période de vacances d'été, pendant quatre semaines, au choix des parents ou représentants légaux :

- soit 25 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites et 35 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service »,
- soit l'inscription gratuite à une ou plusieurs activités de vacances, pour une durée maximale de quatre semaines,
- soit des choix combinés dont la durée totale ne dépasse pas quatre semaines

2. aux enfants identifiés comme étant exposés au risque de pauvreté :

En période scolaire :

15 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites et 45 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service »

En période de vacances d'été :

en période de vacances d'été, pendant quatre semaines, au choix des parents ou représentants légaux :

- soit 15 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites et 45 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service »,
- soit l'inscription gratuite à une ou plusieurs activités de vacances, pour une durée maximale de quatre semaines,

- soit des choix combinés dont la durée totale ne dépasse pas quatre semaines

Article 4

Est considéré comme revenu du ménage, le revenu imposable tel qu'il est attesté par le bulletin d'impôt le plus récent, ou les trois fiches mensuelles de rémunération les plus récentes accompagnées d'un certificat attestant que le déclarant n'est pas soumis à l'obligation d'effectuer une déclaration d'impôt, ou à défaut toute autre pièce documentant le revenu actuel.

Article 5

Le règlement grand-ducal du 21 juillet 2012 portant modification du règlement grand-ducal du 13 février 2009 instituant le « chèque-service accueil » entre en vigueur le 3 septembre 2012. Les nouveaux tarifs sont également d'application à partir du 3 septembre 2012 aux contrats d'exécution qui ont été conclus dans le cadre du « chèque-service accueil » avant cette date.

*Référence : CC 11/02/2026***Chapitre C - 6 : « Anima Team »**

Tarif	
animateur par heure prestée entre 6 heures du matin et 22 heures du soir	14 €
animateur par heure prestée entre 22 heures du soir et 6 heures du matin	16 €

PARTIE D : OFFRE SOCIALE*Référence : CC 24/09/2025***Chapitre D - 1 : Repas sur roues**

prix par repas	13,96
prix de la livraison	6,42 €

Chapitre D - 2 : Transport de personnes**Référence : CC 19/12/2014****1) « Night Card »**

La « Night Card » est un titre de transport personnel pour faire appel au service *Night Rider*. Tout habitant de la Ville de Differdange peut acheter une « Night Card » auprès de l'administration communale de Differdange.

De plus amples informations ainsi que les conditions d'utilisation peuvent être consultées sur le site Internet de la Ville de Differdange ou du www.prosud.lu.

« Night Card » pour les personnes âgées de 16 à 26 ans inclus	25 €
« Night Card » pour les personnes dont l'âge est égal ou supérieur à 27 ans	100 €

Après un premier avertissement, les transferts, qui ne sont pas annulés dans les délais (minimum 2 heures avant l'heure d'enlèvement), sont refacturés au détenteur de la « Night Card ».

Référence : CC 27/09/2023**2) Ruffbus « DINOLA »**

carte annuelle	60 €
prix par trajet	2 €

PARTIE E : ENVIRONNEMENT ET SURETE*Référence : CC 28/07/2006***Chapitre E - 1 : Etablissements classés**

commodo / incommodo classe 2	50 €
------------------------------	------

Référence : CC 08/11/2024

Chapitre E - 2 : Eau et canalisation

1) Redevance eau destinée à la consommation humaine (taxe eau)

La redevance est assise sur l'eau destinée à la consommation humaine fournie par le réseau de la Ville de Differdange. La redevance couvre l'ensemble des charges liées à la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures nécessaires à la fourniture d'eau, y compris les amortissements de ces infrastructures.

La redevance se compose d'une partie fixe annuelle par compteur et d'une partie variable en fonction de la consommation annuelle.

Article 1^{er} : Partie fixe

La partie fixe est proportionnelle au diamètre du compteur d'eau en distinguant les secteurs définis par la loi et selon le tableau ci-dessous :

Secteurs	a) Ménages	b) Industriel	c) Agricole	d) Horeca
Part fixe en EUR/mm/an (hTVA)	10,20 €	28,00 €	27,00 €	21,00 €

Diamètre du compteur	prix annuel par compteur hTVA :			
20mm	204,00 €	560,00 €	540,00 €	420,00 €
25mm	255,00 €	700,00 €	675,00 €	525,00 €
32mm	326,40 €	896,00 €	864,00 €	672,00 €
40mm	408,00 €	1.120,00 €	1.080,00 €	840,00 €
50mm	510,00 €	1.400,00 €	1.350,00 €	1.050,00 €
80mm	816,00 €	2.240,00 €	2.160,00 €	1.680,00 €
100mm	1.020,00 €	2.800,00 €	2.700,00 €	2.100,00 €
150mm	1.530,00 €	4.200,00 €	4.050,00 €	3.150,00 €

Pour les exploitations agricoles disposant d'un seul raccordement au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine alimentant en même temps la ou les partie(s) d'habitation et une ou plusieurs étables, la redevance de la colonne *c) Agricole* est applicable.

Pour les exploitations agricoles disposant d'un raccordement séparé de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, la redevance est fixée de suite :

- pour la partie habitation : colonne *a) Ménages*
- pour les étables et parcs à bétail : colonne *c) Agricole*

Afin de pouvoir appliquer la tarification du secteur Horeca, un compteur séparé devra être installé au frais et à charge du propriétaire pour quantifier le volume d'eau destinée à la consommation humaine utilisé pour le seul besoin de l'activité Horeca. A défaut de comptage séparé, la tarification du secteur des ménages est applicable.

Article 2 : Partie variable

La partie variable est mesurée par le compteur d'eau et facturée aux tarifs suivants :

Secteurs	Prix hTVA
a) Ménages	3,60 € hTVA / m ³
b) Industriel	1,70 € hTVA / m ³
c) Agricole	1,80 € hTVA / m ³
d) Horeca	2,45 € hTVA / m ³

Pour les exploitations agricoles disposant d'un seul raccordement au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine alimentant en même temps la ou les partie(s) d'habitation et une ou plusieurs étables, il est appliqué un forfait de 50 m³ par an et par personne faisant partie du ménage au 1^{er} janvier de l'année à laquelle la redevance se rapporte. Au cas cependant, où la consommation effective serait inférieure à la quantité résultant de l'application du forfait précité, seule la consommation effective sera prise en considération. La redevance du point *a) Ménages* est applicable. Pour la partie de la quantité effective dépassant la quantité forfaitairement déterminée, la redevance du point *c) Agricole* est applicable.

Pour les étables et pour les parcs à bétail raccordés séparément au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, la redevance du point *c) Agricole* est applicable.

Afin de pouvoir appliquer la tarification du secteur Horeca, un compteur séparé devra être installé au frais et à charge du propriétaire pour quantifier le volume d'eau destinée à la consommation humaine utilisé pour le seul besoin de l'activité Horeca. A défaut de comptage séparée, la tarification du secteur *a) ménages* est applicable.

Article 3 : Autres tarifs en relation avec le réseau de fourniture d'eau

Tous les travaux du *Service Eau* auprès des particuliers et relatifs à la fourniture d'eau potable sont mis en compte :

Travaux aux conduites

Sont mis en compte, d'après leur coût réel, les travaux de raccordement d'eau à la conduite principale ainsi que les travaux de réparation et de renouvellement de la conduite de raccordement (tronçon reliant le compteur à la conduite principale). Les frais de main d'œuvre sur base des tarifs horaires sont fixés au chapitre A-6 du règlement des taxes, tarif et prix de la Ville de Differdange.

Compteur

En cas d'endommagement, de destruction, respectivement de perte du compteur ou non remise aux dates prévues, une facture d'une valeur de 1.000 € sera adressée à l'exploitant du raccordement en question.

Les prises d'eau sont à remettre au *Service Eau* deux fois par an pour contrôle visuel et lecture du compteur. Ceci au plus tard le 30 juin et le 31 décembre de chaque année pour établir les factures d'acomptes.

Bornes de fontaines ou raccordements provisoires

Mise à la disposition de bornes de fontaines ou de raccordements provisoires avec compteurs à eau :

- par raccordement et par jour 1 € hTVA
- taxe minimale à facturer 25 € hTVA

La consommation en eau et la partie assainissement seront facturées en fonction du prix de l'eau et de la taxe d'assainissement inscrit au présent règlement. Les bornes de fontaines ou les raccordements provisoires mis à disposition sont contrôlés à chaque fin d'année et une facture intermédiaire sera établie. En cas de non-présentation des compteurs, l'administration communale se réserve le droit de facturer un forfait de 1.000 m³ / 365 jours de location ainsi que le remboursement de la borne de fontaine ou du raccordement provisoire.

Autres

- Taxe de replombage 1.000 € hTVA
- Taxe d'étalonnage d'un compteur d'eau 250 € hTVA
- toutes autres prestations facturation selon les frais réels

2) Redevance assainissement (taxe de canalisation)

La redevance est assise sur l'eau destinée à la consommation humaine ayant fait l'objet d'une utilisation et déversée dans le réseau de collecte des eaux usées de la Ville de Differdange.

La redevance couvre l'ensemble des charges liées à la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures nécessaires à l'assainissement des eaux usées, y compris les amortissements de ces infrastructures.

La redevance se compose d'une partie fixe annuelle par compteur, proportionnelle au nombre d'équivalents habitants moyens annuels (EHm) et d'une partie variable proportionnelle au volume d'eau provenant de la distribution publique prélevée par l'utilisateur ou déterminée à l'aide d'un dispositif de comptage ;

Article 1^{er} : Partie fixe

La partie fixe de la redevance assainissement du prix de l'eau est proportionnelle au **nombre d'équivalents habitants moyens annuels** (EHm) du consommateur. Au sens de l'article 12 de la loi relative à l'eau, cette unité constitue une **unité de calcul du coût de l'eau usée** et n'est pas assimilable à l'unité de mesure de la charge polluante émise par le consommateur à base du dimensionnement des infrastructures de dépollution.

Le tableau adopte une approche cohérente au niveau des charges moyennes annuelles des consommateurs présentant des activités saisonnières (écoles, internats, cantines, piscines, hôtels, campings, viticulteurs).

a) Secteur des ménages

- part fixe annuelle par équivalent habitant moyen (EHm) : **27,00 €** (non soumise à la tva)

Les valeurs EHm respectives à appliquer par groupe ou activité sont déterminées d'après les tableaux ci-après :

I. Population résidente		
Groupe ou activité	Charge polluante moyenne annuelle (EHm)	
Population résidente	2,5	EHm / unité d'habitation (<i>maison unifam. ou appartement</i>)
Résidence secondaire	2,5	EHm / unité d'habitation (<i>maison unifam. ou appartement</i>)
Logement de café	1,0	EHm / chambre
Centre pour hébergement temporaire	1,0	EHm / personne hébergée selon capacité autorisée

II. Activités publiques et collectives		
Groupe ou activité	Charge polluante moyenne annuelle (EHm)	
Hôpital, clinique, maison de soins	2,5	EHm / lit selon capacité autorisée
Centres intégrés pour personnes âgées	2,0	EHm / lit selon capacité autorisée
Foyer de jour pour personnes âgées	0,2	EHm / personne prise en charge * selon capacité autorisée
Crèche, école	0,1	EHm / enfant * selon capacité autorisée
Internat	0,6	EHm / enfant * selon capacité autorisée
Cantine, maison relais	0,2	EHm / chaise selon capacité autorisée
Piscine couverte (<i>avec ou sans sauna</i>)	0,3	EHm / visiteurs * selon capacité autorisée
Piscine à l'air libre	0,1	EHm / visiteurs * selon capacité autorisée
Cinéma, théâtre	5,0	EHm / tranche entamée de 100 places
Centre polyvalent, salle de spectacle, centre sportif	3,0	EHm / tranche entamée de 100 m ² de surface bâtie
Centre de fitness	3,0	EHm / tranche entamée de 100 m ² de surface bâtie
Lieu de culte	2,0	EHm / lieu de culte

* Le personnel de l'établissement n'est pas pris en compte.

III. Activités artisanales et commerciales			
Groupe ou activité		Charge polluante moyenne annuelle (EHm)	
Administration, bureau, guichet, assurance, banque, cabinet médical, cabinet de notaire <i>ou autre service</i> <i>ou :</i>		1,0	EHm / tranche entamée de 150 m ² de surface
	≤ 10 employés *	1,0	EHm / commerce
	> 10 employés *	+ 0,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Commerce (<i>sans production</i>) : Grande surface, épicerie, point de vente alimentaire, magasin, boutique	≤ 10 employés *	2,5	EHm / commerce
	> 10 employés *	+ 1,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées

Boucherie, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie (site de production avec vente)	≤ 10 employés *	10,0	EHm / commerce
	> 10 employés *	+ 6,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Salon de coiffure	≤ 10 employés *	6,0	EHm / salon
	> 10 employés *	+ 4,0	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Entreprise de transport de marchandises et de construction (avec ou sans dépôt)	≤ 10 employés *	3,5	EHm / entreprise
	> 10 employés *	+ 2,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Garage, atelier de réparation de véhicules automoteurs	≤ 10 employés *	15,0	EHm / entreprise
	> 10 employés *	+ 10,0	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Atelier mécanique, vente de pneus	≤ 10 employés *	5,5	EHm / entreprise
	> 10 employés *	+ 3,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Artisanat, menuisier, électricien, carreleur, peintre, plombier, installateur sanitaire, charpentier (avec ou sans dépôt)	≤ 10 employés *	3,5	EHm / entreprise
	> 10 employés *	+ 2,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Nettoyage à sec	≤ 10 employés *	30,0	EHm / entreprise
	> 10 employés *	+ 20,0	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées

* Sont pris en compte le salariat en CDI (service interne et externe) à due proportion de leur durée de travail et le patronat au 1^{er} janvier de l'année courante.

Groupe ou activité	Charge polluante moyenne annuelle (EHm)	
Laboratoire	5,0	EHm / tranche entamée de 100 m ² de surface
Buanderie	20,0	EHm / tranche entamée de 100 to de linge traités par an
Mazout et combustibles	10,0	EHm / entreprise
Station-service (avec ou sans shop)	3,5	EHm / station
Installation de lavage de voitures	15,0	EHm / installation
Distillerie d'alcool, vinaigrerie	0,5	EHm / tranche entamée de 1000 l d'alcool ou de vinaigre pur produits par an
Hall de stockage	1,0	EHm / hall
Lieu non occupé	1,0	EHm / lieu

Un utilisateur qui aura séjourné dans la commune pendant une période inférieure à la période de facturation paiera une redevance mensuelle fixe (redevance annuelle fixe divisée par 12) pour chaque mois, un mois commencé étant perçu intégralement.

b) Secteur industriel

Le secteur industriel comprend les consommateurs dont la consommation d'eau excède 10 m³/h ou 50 m³/jour ou 8.000 m³/an ou dont la charge polluante excède 300 équivalents habitants moyens annuels.

Seuls les volumes rejetés dans la canalisation (déterminés à l'aide d'un dispositif de comptage) sont pris en compte pour le calcul de la part variable du prix de l'eau.

- part fixe annuelle par équivalent habitant moyen (EHm) : **82,00 €** (non soumise à la tva)

Les valeurs EHm respectives à appliquer par groupe ou activité sont déterminées d'après le tableau ci-après :

IV. Activités industrielles (« Starkverschmutzer »)	
Groupe ou activité	Charge polluante moyenne annuelle (EHm)
Industrie agroalimentaire d'envergure (EHm ≥ 300) : Boucherie, boulangerie, brasserie artisanale, production de boissons, transformation du lait	suivant convention ou mesures
Autres entreprises et établissements industriels produisant des eaux usées très polluées (EHm ≥ 300)	suivant convention ou mesures

A défaut de convention détaillée, la facturation de la part fixe annuelle par équivalent habitant moyen, est basée sur la quantité d'eaux usées déversée en admettant qu'il s'agit d'eaux usées assimilables aux eaux usées ménagères et présentant ainsi des caractéristiques de pollution comparables.

Le nombre d'équivalents habitants moyens facturé est dans ce cas général obtenu en divisant la quantité d'eau consommée (déversée) exprimée en m³/année par le facteur d'équivalence de 54,75. Facteur à évaluer chaque année et adapter au besoin. Toutefois un minimum de 150 équivalents habitants moyens est facturé dans tous les cas.

En cas de contestation des résultats ainsi obtenus, soit par la commune, soit par l'utilisateur, une campagne de mesure d'au moins 1 mois pourra être organisée en vue de déterminer la charge moyenne exprimée en équivalent habitants moyens suivant définition à l'article 2 (21.) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, cette campagne de mesure étant à la seule charge du demandeur.

Les analyses des échantillons à la base de la détermination de la charge polluante devront obligatoirement être effectuées par un laboratoire agréé par le Ministre ayant la gestion de l'eau dans ses attributions au sens de l'article 10 du règlement grand-ducal modifié du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires.

c) Secteur agricole

Le secteur agricole comprend les activités des agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers, maraîchers, apiculteurs et distillateurs

- part fixe annuelle par équivalent habitant moyen (EHm) : **76,00 €** (non soumise à la tva)

Les valeurs EHm respectives à appliquer par groupe ou activité sont déterminées d'après le tableau ci-après :

V. Activités agricoles			
Groupe ou activité		Charge polluante moyenne annuelle (EHm)	
Administration, commerce, boutique du secteur agricole	≤ 10 employés *	2,5	EHm / entreprise
	> 10 employés *	+ 1,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Chambre à lait		20,0	EHm / chambre
Abattage occasionnel (<i>poids vif ≤ 10 to</i>)		7,0	EHm / local d'abattage
Abattage régulier (<i>poids vif > 10 to</i>)		suivant convention ou mesures	
Production de vin (<i>à partir de moût de raisin</i>)		1,0	EHm / tranche entamée de 100 hl de vin <i>produits</i> par an
Production de vin (<i>à partir de raisins</i>)		2,0	EHm / tranche entamée de 100 hl de vin <i>produits</i> par an

* Sont pris en compte le salariat en CDI (service interne et externe) à due proportion de leur durée de travail et le patronat au 1^{er} janvier de l'année courante.

c1) Pour les exploitations agricoles disposant d'un raccordement au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine alimentant en même temps la ou les partie(s) d'habitation et un ou plusieurs étables :

- sans raccordement d'un local de stockage de lait au réseau public d'assainissement:
 - part fixe annuelle par équivalent habitant moyen : **27,00 €** (non soumise à la TVA), en appliquant un forfait de 2,5 EHm par unité d'habitation.
- avec raccordement d'un local de stockage de lait au réseau public d'assainissement:
 - part fixe annuelle par équivalent habitant moyen : **27,00 €** (non soumise à la TVA), en appliquant un forfait de 2,5 EHm par unité d'habitation, et
 - part fixe annuelle par équivalent habitant moyen : **76,00 €** (non soumise à la TVA), en appliquant un forfait de 20 EHm pour la chambre à lait.

c2) Pour les exploitations agricoles disposant, pour la ou les parties d'habitation, d'un raccordement séparé au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine :

- **27,00 €** (non soumise à la TVA) par équivalent habitant moyen annuel, en appliquant un forfait de 2.5 EHm par unité d'habitation.

c3) Pour les étables et parcs à bétails raccordés séparément au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine :

- sans raccordement d'un local de stockage de lait au réseau public d'assainissement:
 - aucune part fixe annuelle de redevance assainissement n'est due.
- avec raccordement d'un local de stockage de lait au réseau public d'assainissement:

- part fixe annuelle par équivalent habitant moyen : **76,00 €** (non soumise à la TVA), en appliquant un forfait de 20 EHm pour la chambre à lait.

d) Secteur Horeca

Le secteur Horeca comprend les hôteliers, restaurateurs, cafetiers et le secteur des campings.

- part fixe annuelle par équivalent habitant moyen (EHm) : **56,00 €** (non soumise à la tva)

Les valeurs EHm respectives à appliquer par groupe ou activité sont déterminées d'après le tableau ci-après :

VI: Hôtellerie, restauration et tourisme		
Groupe ou activité	Charge polluante moyenne annuelle (EHm)	
Hôtel et auberge (<i>sans l'activité gastronomique</i>)	0,6	EHm / lit selon capacité autorisée
Gîte rural	4,0	EHm / gîte
Camping (<i>sans l'activité gastronomique, sans piscine</i>)	0,5	EHm / emplacement selon capacité autorisée

Groupe ou activité		Charge polluante moyenne annuelle (EHm)	
Restaurant	< 25 chaises	5,0	EHm / établissement
	< 50 chaises	10,0	EHm / établissement
	≥ 50 chaises	0,3	EHm / chaise selon capacité autorisée
Café, salon de consommation	< 25 chaises	4,0	EHm / établissement
	< 50 chaises	7,0	EHm / établissement
	≥ 50 chaises	0,2	EHm / chaise selon capacité autorisée

En vue de pouvoir bénéficier du modèle de tarification du secteur Horeca, les établissements en question doivent disposer d'un compteur séparé à installer par le propriétaire pour les activités en question. A défaut de comptage séparé, la tarification du secteur des ménages est applicable cependant avec la prise en compte des valeurs figurant au tableau ci-avant.

Article 2 : partie variable

a) Secteur des ménages

- part variable par m³ d'eau consommé provenant de la distribution publique d'eau destinée à la consommation humaine : **2,90 €** (non soumise à la TVA)

b) Secteur industriel

- part variable par m³ d'eau consommé (déversé) : **1,30 €** (non soumise à la TVA)

La redevance assainissement s'applique tant aux utilisateurs approvisionnés en eaux par le réseau communal ou bien directement par les installations du Syndicat des Eaux du Sud, respectivement disposant d'une

installation privative de prélèvement d'eau et dont les eaux sont après utilisation déversées dans la canalisation publique.

Les utilisateurs du raccordement au réseau public d'assainissement appartenant au secteur industriel, pour autant qu'une partie de l'eau consommée est destinée essentiellement à une utilisation autre que ménagère ou assimilable, peuvent faire valoir un abattement sur la quantité d'eau prélevée et prise en compte pour la redevance assainissement dans la mesure où il peuvent démontrer que cette partie de l'eau intervient dans un processus de production et n'est de ce fait pas déversée dans le réseau public d'assainissement.

Dans pareil cas, les quantités d'eau n'étant pas déversées dans la canalisation publique doivent être enregistrées par un compteur individuel installé aux frais des intéressés. Alternativement, la quantité d'eaux usées déversées pourra être établie moyennant un dispositif de mesurage agréé par le Syndicat intercommunal pour l'Assainissement du bassin de la Chiers (S.I.A.CH.).

En vue de pouvoir bénéficier d'un tel abattement sur la redevance assainissement à payer, une demande écrite est à adresser au collège des bourgmestre et échevins, qui tranchera si les dispositions ci-avant sont d'application.

c) Secteur agricole

Pour les éleveurs laitiers, seule la consommation de la laiterie est prise en compte pour le calcul de la part variable de la redevance assainissement (de façon forfaitaire si le comptage s'avère impossible), l'abreuvement du bétail en étant exclu.

c1) Pour les exploitations agricoles disposant d'un raccordement au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine alimentant en même temps la ou les partie(s) d'habitation et un ou plusieurs étables :

- sans raccordement d'un local de stockage de lait au réseau public d'assainissement :
 - part variable par m³ d'eau consommé provenant de la distribution publique d'eau destinée à la consommation humaine : **2,90 €** (non soumise à la TVA), en appliquant un forfait de 50 m³ par an et par personne faisant partie du ménage au 1^{er} janvier de l'année à laquelle la redevance se rapporte. Au cas cependant, où la consommation annuelle effective serait inférieure à la quantité résultant de l'application du forfait précité, seule la consommation effective sera prise en considération.
- avec raccordement d'un local de stockage de lait au réseau public d'assainissement :
 - part variable par m³ d'eau consommé provenant de la distribution publique d'eau destinée à la consommation humaine : **2,90 €** (non soumise à la TVA), en appliquant un forfait de 50 m³ par an et par personne faisant partie du ménage au 1^{er} janvier de l'année à laquelle la redevance se rapporte. Au cas cependant, où la consommation annuelle effective serait inférieure à la quantité résultant de l'application du forfait précité, seule la consommation effective sera prise en considération ;
 - part variable par m³ d'eau consommé provenant de la distribution publique d'eau destinée à la consommation humaine pour la chambre à lait : **1,50 €** (non soumise à la TVA). La consommation en eau pour compte du local de stockage de lait est forfaitairement fixée à 50 m³ par an.

c2) Pour la partie d'habitation des exploitations agricoles disposant d'un raccordement séparé au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine :

- part variable par m³ d'eau consommé provenant de la distribution publique d'eau destinée à la consommation humaine : **2,90 €** (non soumise à la TVA).

c3) Pour les étables et parcs à bétails raccordés séparément au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine :

- sans raccordement d'un local de stockage de lait au réseau public d'assainissement :
 - aucune part variable de redevance assainissement n'est due.
- avec raccordement d'un local de stockage de lait au réseau public d'assainissement :
 - part variable par m³ d'eau consommé provenant de la distribution publique d'eau destinée à la consommation humaine pour la chambre à lait : **1,50 €** (non soumise à la TVA), en appliquant un forfait de 50 m³ par an.

d) Secteur Horeca :

- part variable par m³ d'eau consommé provenant de la distribution publique d'eau destinée à la consommation humaine : **2,05 €** (non soumise à la TVA)

En vue de pouvoir bénéficier du modèle de tarification du secteur Horeca, les établissements en question doivent disposer d'un compteur séparé pour les activités en question. A défaut de comptage séparé, la tarification du secteur des ménages est applicable.

Article 3 : définition de l'appartenance au secteur agricole

Attendu qu'afin de pouvoir déterminer notamment l'appartenance au secteur agricole, les critères de définition de l'article 2 de la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales sont d'application.

Article 4 :

Sont assujettis à la redevance assainissement tous les immeubles raccordés au réseau public d'assainissement y compris :

- ceux qui disposent d'une infrastructure individuelle d'évacuation et d'épuration des eaux usées par prétraitement ou
- ceux disposant d'une solution autonome où la commune assure l'enlèvement des résidus en provenance de ces infrastructures.

La redevance n'est pas due lorsque l'utilisateur n'a pas recours à ce service et que les valeurs de rejet des eaux après traitement sont conformes à celles qui sont en vigueur pour les installations de traitement d'eaux usées.

Chapitre E - 3 : Déchets

Référence : CC 25/01/2023

1) Enlèvement des ordures ménagères et assimilées

taxe de raccordement unité raccordée / an	186 €
taxe par vidange poubelle 80 l	3,00 €
taxe par vidange poubelle 120 l	4,50 €
taxe par vidange poubelle 240 l	9,00 €
taxe par vidange poubelle 660 l	24,75 €
taxe par vidange poubelle 1100 l	41,25 €

L'« unité raccordée » est définie au chapitre 2 intitulé « champ d'application », article 4, du règlement relatif à l'enlèvement des déchets.

Référence : CC 07/02/2007

2) Parc de recyclage

pneu sans jante	2,50 €
gravats (par m ³ si quantité livrée > à 1 m ³)	5,00 €
déchets encombrants (par m ³ si quantité livrée > à 1 m ³)	20 €
2 ^{ème} carte d'accès	10 €

Référence : CC 25/01/2023

3) Vente de poubelles :

poubelle noire 80l / 120l	Gratuit
remplacement poubelle noire 80l / 120l	25 €
poubelle noire 240l	Gratuit
remplacement poubelle noire 240l	35 €

poubelle noire 660l pour commerçant et résidences	Gratuit
remplacement poubelle noire 660l	180 €
poubelle noire 1100l pour commerçants et résidences	Gratuit
remplacement poubelle noire 1.100l	300 €
poubelle verte 120l / 240l	gratuit
remplacement poubelle verte 120l	30 €
remplacement poubelle verte 240l	40 €
poubelle brune (verre) 42l	30 €
poubelle brune (verre) 120l	30 €
remplacement poubelle brune (verre) 42l / 120l	30 €
poubelle brune (verre) 240l pour commerçants et résidences	40 €
remplacement poubelle brune (verre) 240l	40 €
poubelle bleue (papier) 120l	30 €
remplacement poubelle bleue 120l	30 €
poubelle bleue (papier) 240l	40 €
remplacement poubelle bleue 240l	40 €
poubelle bleue (papier) 660l pour commerçant et résidences	180 €
remplacement poubelle bleue 660l	180 €
poubelle bleue (papier) 1100l pour commerçant et résidences	340 €
remplacement poubelle bleue 1100l	340 €
système de fermeture pour poubelles et montage	25 €

*Référence : CC 02/03/2022***4) Sacs poubelles**

sac poubelle 60l (volume brut)	3 €
rouleau de 30 sacs poubelle à 60l (volume brut) pour chaque nouveau-né	gratuit

*Référence : CC 07/02/2007***5) Enlèvement à domicile sur appel**

forfait « taxi environnement »	20 €
--------------------------------	------

Référence : CC 24/02/2021

Chapitre E - 4 : Sauvetage

Abrogé par délibération du conseil communal du 24 février 2021.

Référence : CC 29/11/2024

Chapitre E - 5 : Vente de bois

Tarif	<i>hTVA</i>	<i>TTC (TVA 12%)</i>
1 corde de bois (mélange de bois feuillu)	133,93 €	150 €

Forfait	<i>hTVA</i>	<i>TTC (TVA 17%)</i>
fendue et coupée	42,74 €	50 €

PARTIE F : SPORT ET LOISIRS

Chapitre F - 1 : Piscines et sports pour tous

Référence : CC 19/03/2025

1) Complexe aquatique Aquasud

En accord avec la convention visant la construction et l'exploitation du complexe « Aquasud » et plus particulièrement le chapitre « IV Betrieb des Nutzungsobjektes », paragraphe 14, point 3, de cette convention lequel dit que les tarifs demandés par l'exploitant devront être fixés d'un commun accord avec l'administration communale, il est renvoyé à la grille des tarifs, abonnements et locations des espaces aquatiques, de fitness et de wellness publiée par l'exploitant du complexe « Aquasud ».

1, rue Jeannot Kremer – L-4671 Oberkorn	
PUBLIC	
Espace Aquatique	
entrée	6,00 €
entrée réduite (+65 ans / - 15 ans et étudiants)*	5,00 €
entrée moins 4 ans	gratuit
carte famille valable 1 an	30,00 €
entrée famille et Kulturpass* (remise sur la base de 50% du montant de l'entrée)	3,00 €
entrée famille réduite et Kulturpass* (remise sur la base de 50% de toute entrée réduite)	2,50 €
carte 10 entrées valable 6 mois	50,00 €
carte 10 entrées réduite (+65 ans / - 15 ans et étudiants)* valable 6 mois	42,00 €
carte 10 heures valable 6 mois	40,00 €
comités d'entreprise (carnet de 50 entrées piscine)	240,00 €
comités d'entreprise (carnet de 50 entrées découverte)	720,00 €
devis personnalisables* hors tickets CE pour les entreprises :	
-10 % > 300 € HTVA	
-15 % > 600 € HTVA	
-20 % > 900 € HTVA	
-25 % > 1500 € HTVA	
entrée anniversaire par enfant (minimum 10 entrées payantes)	12,00 €
*sur présentation d'un justificatif	

Espace fitness wellness	
entrée Fitness wellness + Espace Aquatique	18,00 €
entrée Fitness wellness + Espace Aquatique	15,00 €
carte 10 entrées wellness	120,00 €
nouveau bracelet	6,00 €
GROUPES	
groupes/ALSH	4,00 €
SCOLAIRES (créneau/classe)	
par classe	66,00 €
CLUBS & ASSOCIATIONS	
ligne d'eau bassin (1 heure)	26,00 €
ACTIVITES/ABONNEMENTS AQUATIQUES	
ACTIVITES aquatiques , Bébés nageurs, jardin aquatique	
séance	12,00 €
annuel	264,00 €
ACTIVITES aquatiques: Aquagym ado, Aquaphobie, futures mamans	
séance	12,00 €
AQUAGYM	
séance	12,00 €
AQUABIKE	
séance	18,00 €
FORMULES PASS	
CARTE PASS Fitness (espace Aquatique + espace fitness wellness)	
abonnement mensuel sans condition de durée (paiement par domiciliation mensuelle)	47,90 €
frais d'adhésion	70,00 €
CARTE PASS Aquaform (espace Aquatique + Aquagym)	
abonnement mensuel sans condition de durée	44,90 €
frais d'adhésion	70,00 €
CARTE PASS Liberté (espace Aquatique + fitness wellness + cours collectifs)	
abonnement mensuel sans condition de durée	57,90 €
frais d'adhésion	70,00 €
ABO Etudiant (espace aquatique + fitness wellness)	
abonnement mensuel sans condition de durée*	29,90 €

* présentation d'un certificat de scolarité valable		
PASS Supérieur (tous espaces + cours collectifs + suivi personnalisé + autres avantages)		
abonnement mensuel durée d'engagement minimum 1 an	120,00 €	
option PREMIUM	20 € / mois, sans engagement de durée, payable uniquement via l'application Technogym	
séance Fitness HYROX	18 € non-abonné	12 € / abonné
coaching privé (1 heure)	80,00 €	
Carte 10 séances de coaching privé	700 € (validité 3 mois)	
pesage sur balance (sans interprétation des résultats)	30,00 €	
pesage sur balance (avec interprétation des résultats - 30 minutes avec un coach)	70,00 €	
achat serviette dépannage	selon prix d'achat	
Liste tarifs « so beauty »	selon prix d'achat	

Référence : CC 01/10/2014

leçon/classe pour l'enseignement secondaire ou supérieur	150 €
--	-------

Référence : CC 29/11/2024

2) **Sports pour tous**

cours sports-loisirs	60 € / semestre
cours sports-loisirs pour enfants (« Sports Activities for Kids »)	35 € / semestre
cours sports-loisirs pour personnes à besoins spécifiques	35 € / semestre
cours sports-loisirs pour seniors	35 € / année

Chapitre F - 2 : Locations des centres sportifs, salles de sports et terrains sportifs en plein air

Référence : CC 14/12/2022

Généralités quant à la location de salles au sein du présent chapitre F – 2

1.1. Informations

Les Informations relatives à la gestion et location de salles et/ou éléments communaux figurent sur le site internet **www.differdange.lu**.

1.2. Précisions

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité.

Lesdits tarifs et cautions applicables sont payables préalablement à la date de location. Un décompte sera établi ultérieurement à la location par les services compétents.

1.3. Exemptions

Considérant que la Ville de Differdange tient à soutenir des activités n'engendrant aucunement un bénéfice commercial et de surcroît organisées principalement par des citoyens bénévoles, qu'il y a lieu de faire profiter des associations sans but lucratif d'une tarification plus avantageuse afin de leur permettre de contribuer pleinement à la vie sociale et de proposer une variété d'événements.

Etant donné que les associations de la Ville de Differdange participent quotidiennement et activement à la vie sociétale et contribuent ainsi à l'essor des activités proposées sur le territoire de la Ville de Differdange, activités qui en sus favorisent l'intégration des citoyens au sein de la communauté tout en solidifiant la cohésion sociale, il est estimé nécessaire de soutenir de manière subséquente le dévouement desdites associations par des tarifs avantageux.

Les associations sans but lucratif ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Differdange profiteront d'une gratuité pour les manifestations suivantes :

- assemblées générales
- congrès
- séances académique
- réception officielle
- exposition

Il en va de même pour les personnes privées ne pouvant pas être assimilées à une structure commerciale visant un bénéfice lors d'une organisation d'un événement et de surcroît, les résidents differdangeois participent de manière active dans la vie de tous les jours à la vie sociétale de sorte qu'une tarification adaptée s'impose.

Il est strictement défendu de louer une salle au nom d'une association pour y faire des fêtes privées !

Référence : CC 14/12/2022

1) Centre Sportif John Scheuren à Oberkorn

avenue du Parc de Sports – L-4671 Oberkorn

L'utilisation du Centre Sportif John Scheuren est gratuite pour les entraînements, compétitions et championnats des associations fédérées.

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

Location de la grande salle	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	600 €	702 €	400 €	468 €	gratuit	
manifestation effectuée dans le cadre de l'activité principale de l'association	-		-		gratuit	
exposition-vente	400 €	468 €	200 €	234 €	150 €	175,50 €
Manifestation de distraction	1.250 €	1462,50€	1.000 €	1.170 €	600 €	702 €
	hTVA			TVA 17%		
spectacle promoteur professionnel	3.500 € + 10 % sur les billets d'entrées			4.095 € + 10 % sur les billets d'entrées		
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	1.000 €					
Location d'une salle de sport	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	200 €	234 €	100 €	117 €	gratuit	
manifestation effectuée dans le cadre de l'activité principale de l'association	-		-		gratuit	
	hTVA			TVA 16%		

structures d'enseignement secondaire ou supérieur / heure	40 €	46,80 €
Cauton par la location de la salle sous-rubrique, l'utilisateur accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	150 €	

Référence : CC 14/12/2022

2) Centre Sportif Niederkorn

100, rue J-B Scharlé – L-4666 Niederkorn

L'utilisation du Centre Sportif Niederkorn est gratuite pour les entraînements, compétitions et championnats des associations fédérées.

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

Location de la grande salle	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	600 €	702 €	400 €	468 €	gratuit	
manifestation effectuée dans le cadre de l'activité principale de l'association	-		-		gratuit	
exposition-vente	400 €	468 €	200 €	234 €	100 €	117 €
Manifestation de distraction	1.000 €	1.170 €	850 €	994,50 €	600 €	702 €
	hTVA			TVA 17%		
spectacle promoteur professionnel	1.700 € + 10 % sur les billets d'entrées			1.989 € + 10 % sur les billets d'entrées		
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	850 €					
Location d'une salle de sport	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%

assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	200 €	234 €	100 €	117 €	gratuit
	hTVA			TVA 17%	
structures d'enseignement secondaire ou supérieur / heure	40 €			46,80 €	
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	150 €				

Référence : CC 14/12/2022

3) Centre Sportif Fousbann

Place des Alliés – L-4508 Differdange-Fousbann

L'utilisation du Centre Sportif Fousbann est gratuite pour les entraînements, compétitions et championnats des associations fédérées.

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

Location de la grande salle	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	600 €	702 €	400 €	468 €	gratuit	
manifestation effectuée dans le cadre de l'activité principale de l'association	-		-		gratuit	
exposition-vente	400 €	468 €	200 €	234 €	100 €	117 €
Manifestation de distraction	850 €	994,50 €	600 €	702 €	400 €	468 €
	hTVA			TVA 17%		
structures d'enseignement secondaire ou supérieur / heure	40 €			46,80 €		
Caution	850 €					

par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché			
Location d'une salle à usage spécifique	Sociétés commerciales	Associations non-locales (asbl)	Associations de la VdD (asbl)
	hTVA		TVA 17%
Airtramp / heure	25,64 €		30 €
salle de défoulement / heure	16,24 €		19 €
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	150 €		

Référence : CC 14/12/2022

4) Autres salles de sport

Centre Sportif Woïwer et autres salles de gymnastique des écoles

L'utilisation des autres salles de sport est gratuite pour les entraînements, compétitions et championnats des associations fédérées.

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

Location salle	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
assemblée générale, conférence, congrès, séance académique, réception officielle, exposition (sans droit d'entrée)	600 €	702 €	400 €	468 €	gratuit	
manifestation effectuée dans le cadre de l'activité principale de l'association	-		-		gratuit	
exposition-vente	400 €	468 €	200 €	234 €	100 €	117 €
Manifestation de distraction	850 €	994,50€	600 €	702 €	400 €	468 €
	hTVA			TVA 17%		
structures d'enseignement secondaire ou supérieur / heure	40 €			46,80 €		

Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'utilisateur accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	200 €
---	-------

Référence : CC 14/12/2022

5) Terrains sportifs en plein air

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Stade Municipal à Oberkorn • Stade Jos Hauptert à Niederkorn • Stade Thillenbergt à Differdange | <ul style="list-style-type: none"> • Stade Jaminet à Oberkorn • Stade des mineurs à Lasauvage • Terrain synthétique Woier |
|---|--|

L'utilisation des terrains sportifs en plein air est gratuite pour les entraînements, compétitions et championnats des associations fédérées.

Les tarifs de location (en €) ci-après s'entendent par jour et sous réserve de disponibilité :

Location	Sociétés commerciales		Associations non-locales (asbl)		Associations de la VdD (asbl)	
	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%	hTVA	TVA 17%
location terrain d'entrainement et/ou synthétique	400 €	468 €	100 €	117 €	gratuit	
manifestation effectuée dans le cadre de l'activité principale de l'association	-		-		gratuit	
	hTVA			TVA 17%		
spectacle promoteur professionnel	4.500 € + 10 % sur les billets d'entrées			5.265 € + 10 % sur les billets d'entrées		
structures d'enseignement secondaire ou supérieur / heure	40 €			46,80 €		
Caution par la location de la salle sous-rubrique, l'usager accepte de payer une caution à hauteur du tarif affiché	200 €					

6) Généralités applicables aux structures communales reprises au présent chapitre

jour supplémentaire	facturé à 50 % du prix de location	
	hTVA	TVA 17%
matériel d'équipement supplémentaire	80 €	93,60 €

Installation d'une scène	80 €	93,60 €
assistance et présence d'un technicien / heure	40 €	46,80 €
nettoyage supplémentaire / heure et agent d'entretien	35 €	40,95 €

PARTIE G : VOIRIE ET MOBILITE

Référence : CC 03/12/2025

Chapitre G - 1 : Stationnement

1) Taxe de stationnement

Zone 1 (centre-ville) (horodateurs avec saisie plaque d'immatriculation)	1,00 € / h (max. 90 min.) entre 08h00 – 12h00 1 ticket (30 min. gratuit) entre 14h00 – 18h00 1 ticket (30 min. gratuit)
Zone 2 (horodateurs)	1 € / h (max. 90 min.)
Zone 3 (parcmètres)	payant (max. 15 min.)
Zone 4 (bornes statio minute)	gratuit (max. 30 min.)

2) Parkings ouverts

Parking à Differdange				
a) Parking centre-ville		1 ^{ère} heure gratuite		
		entre 08h00 – 12h00	0,80 € / heure	
		entre 14h00 – 18h00	0,80 € / heure	
b) Parking hauts-fourneaux		1 ^{ère} heure gratuite		
		entre 08h00 – 12h00	0,80 € / heure	
		entre 14h00 – 18h00	0,80 € / heure	
c) Parking Villa Hadir		du lundi au vendredi		
		entre 08h00 – 12h00	1,00 € / h (max. 90 min.) 30 min. gratuit	
		entre 14h00 – 20h00	1,00 € / h (max. 90 min.) 30 min. gratuit	
rue de l'Hôpital	LU – SA	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00	max. 1h30	1 € / heure
Place Nelson Mandela	LU – SA	8h00 – 12h00 et 14h00 – 21h00	max. 1h30	1 € / heure
Place de la Résistance	LU – SA	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00	max. 1h30	disque
Parking cimetière Differdange	LU – VE	8h00 – 18h00	/	gratuit
rue Neuwies	LU – VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00	max. 8h00	0,80 € / heure
rue Woier	LU – VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00	max. 8h00	0,80 € / heure

Parking situé sur le site connu sous la dénomination « 1535° Creative Hub »				
Tarif semaine		LU – VE	8h00 – 18h00	
1h00		1,00 €		
2h00		2,00 €	+ 1,00 €	
3h00		6,00 €	+ 4,00 €	
4h00		10,00 €	+ 4,00 €	
5h00		14,00 €	+ 4,00 €	
6h00		21,00 €	+ 7,00 €	
7h00		28,00 €	+ 7,00 €	
8h00		35,00 €	+ 7,00 €	
9h00		42,00 €	+ 7,00 €	
10h00		49,00 €	+ 7,00 €	
Tarif weekend	SA – DI		8h00 – 18h00	0,50 € / heure
Tarif nuit	LU – DI		18h00 – 08h00	0,50 € / heure
Tarif « ticket perdu »			50 €	
Parking à Oberkorn				
Parking Aquasud	LU – SA		max. 30 minutes	gratuit
Place Jean Steichen	LU – VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00	max. 8h00	0,80 € / heure
Parking cimetière Oberkorn	LU – VE	8h00 – 18h00	/	gratuit
Parking « Um Bock »	LU – VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00	max. 8h00	0,80 € / heure
Parking à Niederkorn				
Parking « rue des écoles »	LU – SA	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00	max. 1h30	1 €
Parking Arcelor "rue Pierre Gansen"	LU – VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00	max. 8h00	0,80 € / heure
Parking écologique « rue Pierre Gansen »	LU-VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00	max. 1h30	disque
Parking Haneboesch (Zone d’activités)	LU-VE	8h00 – 18h00	/	Gratuit
Parking cimetière Niederkorn	LU-VE	8h00 – 18h00	max. 1h30	disque
Parking CHEM à Niederkorn				
a) Parking public CHEM		1 ^{ère} heure gratuite		
		1 € / heure avec un plafond journalier de 12 €		

b) Parking personnel CHEM L'accès au Parking s'effectue moyennant une carte prépayée	24/24 heures	0,80 € / heure
c) Résidents de Niederkorn L'accès au Parking s'effectue moyennant une carte prépayée	du lundi au vendredi	
	entre 08h00 – 18h00	1 € / heure
	entre 18h00 – 08h00	gratuit
	les samedis, dimanches et jours fériés	
	entre 10h00 – 18h00	1 € / heure
	entre 18h00 – 10h00	gratuit
Tarif « ticket perdu »	25 €	

3) **Parkings couverts**

	Aalt Stadhaus		Grand-Rue		Place des Alliés – 1535°		Parc des Sports*	
1h00	Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit	
2h00	1,00 €	+ 1,00 €	1,00 €	+ 1,00 €	1,00 €	+ 1,00 €	1,00 €	+ 1,00 €
3h00	2,00 €	+ 1,00 €	2,00 €	+ 1,00 €	2,00 €	+ 1,00 €	2,00 €	+ 1,00 €
4h00	3,00 €	+ 1,00 €	3,00 €	+ 1,00 €	3,00 €	+ 1,00 €	3,00 €	+ 1,00 €
5h00	4,00 €	+ 1,00 €	4,00 €	+ 1,00 €	4,00 €	+ 1,00 €	4,00 €	+ 1,00 €
6h00	5,00 €	+ 1,00 €	5,00 €	+ 1,00 €	5,00 €	+ 1,00 €	5,00 €	+ 1,00 €
7h00	6,00 €	+ 1,00 €	6,00 €	+ 1,00 €	6,00 €	+ 1,00 €	6,00 €	+ 1,00 €
8h00	7,00 €	+ 1,00 €	7,00 €	+ 1,00 €	7,00 €	+ 1,00 €	7,00 €	+ 1,00 €
9h00	8,00 €	+ 1,00 €	8,00 €	+ 1,00 €	8,00 €	+ 1,00 €	8,00 €	+ 1,00 €
10h00	9,00 €	+ 1,00 €	9,00 €	+ 1,00 €	9,00 €	+ 1,00 €	9,00 €	+ 1,00 €
Tarifs nuit et weekend								
a) Tarif weekend						0,50 € / heure entre 8h00 – 18h00		
b) Tarif semaine et weekend						0,50 € / heure entre 18h00 – 8h00		
Abonnements spécifiques								
Abonnement mensuel de nuit (18h00 – 8h00)						40 € / mois		
* Abonnement mensuel étudiants (uniquement disponible pour le Parking Parc des Sports)						60 € / mois		
* Abonnement mensuel « vacanciers » (entre juillet et septembre et uniquement disponible pour le Parking Parc des Sports)						120 €/ mois		
Généralités								

Tarif « ticket perdu »	25 €
Tarif préférentiel pour les utilisateurs d'une carte prépayée « Diffcard »	réduction de 20 %

4) Emplacements fixes

Emplacement fixe « standard » au parking couvert Parc des Sports	1.200 € par année (100 € / mois)
Emplacement fixe « grand gabarit » au parking couvert Parc des Sports	1.800 € par année (150 € / mois)
Petit emplacement fixe (« coin ») au parking couvert Parc des Sports	200 € par année (16,66 € / mois)
Emplacement fixe au parking couvert Place des Alliés	1.200 € par année (100 € / mois)
Emplacement fixe au parking couvert Grand-Rue	1.200 € par année (100 € / mois)
Emplacement fixe au parking couvert Reggio	1.200 € par année (100 € / mois)
Emplacement fixe au parking couvert Gravity	1.200 € par année (100 € / mois)
Emplacement fixe au parking non-couvert « rue Emile Mark » à Differdange	960 € par année (80 € / mois)
Emplacement fixe au parking non-couvert « route de Bascharage » à Niederkorn	840 € par année (70 € / mois)
Caution pour matériel de gestion d'accès mis à disposition, tels clés, badges (transponders), télécommandes ou autres dispositifs d'accès	110 €

5) Vignettes

Vignette permanente	
Première vignette pour deux voitures	gratuite
Deuxième vignette	80 € par année (6,66 € par mois)
Troisième vignette	120 € par année (10 € par mois)
En cas de déménagement, vente ou mise hors circulation définitive d'un véhicule, un remboursement proportionnel au nombre de mois entiers restant à courir peut être sollicité pour toute vignette annuelle restituée à l'Administration communale de Differdange.	
Vignette provisoire	
≤ 30 jours	Gratuit
≤ 6 mois	30 € (uniquement pour plaques étrangères ; vignette unique, ni renouvelable, ni prorogeable)
<u>Vignette visiteurs (max. 2 / ménage)</u>	

1 semaine	7,50 €
1 mois	25 €
3 mois	60 €
Vignette professionnelle (max. 5 / chantier en cours)	
1 mois	100 €
3 mois	250 €
6 mois	400 €
12 mois	750 €
Vignette pour voitures, camionnettes et autres véhicules professionnels (tel que définis au règlement général de la circulation)	
Le stationnement des camionnettes et autres véhicules professionnels (tel que définis au règlement général de la circulation) est interdit sur tous les autres emplacements de la Ville entre 18h00 et 8h00 heures et toute la journée les samedis, dimanches et jours fériés (sauf aux fins de livraisons, dépannages et services prouvés).	
Vignette camionnette ciel ouvert	600 € par année (50 € par mois)
Cette vignette donne accès du lundi au vendredi entre 18h00 et 8h00 ainsi que toute la journée les samedis, dimanches et jours fériés aux parkings hauts-fourneaux, cimetière Oberkorn et rue Pierre Gansen à Niederkorn.	
Un remboursement proportionnel au nombre de mois entiers restant à courir peut être sollicité pour toute vignette annuelle restituée à l'Administration communale de Differdange.	
Vignette étudiants	
Vignette pour une voiture	5 € par mois
La validité de la vignette étudiants ne pourra pas excéder 6 mois et devra, le cas échéant, être renouvelée après échéance.	
Généralités	
- Lorsqu'il est constaté qu'une vignette est utilisée de façon abusive ou non-conforme aux dispositions du règlement de circulation de la Ville de Differdange, ou qu'une vignette a été obtenue sur base d'informations inexactes produites lors de la demande d'obtention, la vignette en cause doit être restituée à l'administration émettrice lorsque celle-ci en fait la demande. - Aucun remboursement de la taxe perçue ne peut être exigé de la part d'un bénéficiaire lorsque ce dernier est déchu de son droit en raison d'une sanction infligée par l'administration communale pour avoir contrevenu au règlement de circulation de la Ville de Differdange.	

Chapitre G - 2 : Droits de place

Référence : CC 28/07/2006

1) Kermesse de Differdange

luna parc par mètre courant	30 €
fritures par mètre courant	30 €
canard / tir par mètre courant	18 €
carrousel / confiserie par mètre courant	18 €
scooter / prix forfaitaire	600 €

Référence : CC 28/07/2006

2) Kermesse de Niederkorn, Oberkorn et Fousbann

luna parc par mètre courant	6 €
fritures par mètre courant	6 €
canard / tir par mètre courant	6 €
carrousel / confiserie par mètre courant	6 €
scooter / prix forfaitaire	120 €

Référence : CC 27/10/2021

3) Marché de Noël

Mise à disposition d'un chalet*	25 € par m ²
Caution par chalet	200 €
Taxe de participation pour ceux n'utilisant pas les chalets mis à disposition *	11 € par m ²
Mise à disposition d'une licence de débit alcoolique	11,10 € par jour
* La mise à disposition des chalets sera à moitié prix si l'artiste ou l'artisan fera des démonstrations journalières sur place ** sur la Place du Marché, seulement des chalets en bois sont autorisés	

*Référence : CC 17/04/2024***4) Emplacement « Food Truck »**

Tarif par emplacement pour 1 jour d'occupation par semaine pendant 6 mois	300 €
---	-------